



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84 Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021 - 279

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 Décembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 71

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 08 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Damville -MESNILS SUR ITON, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MMS. Claude AMIGON. Philippe BACCARO. Laurent BAISSAS. Yves BARES (Suppléant de Mme COMPAGNON). Véronique BAUDOIN. Mohamed BENSALAH. Jean-Luc BODEY. Nicole BOUCHER. Richard BOUCHERIE. Jean-Luc BOULOGNE. Emmanuel BOURLON DE ROUVRE. Patrick BRAULT. Jean-Luc BRISSET. Damien BRUNET. Gilles CHATEAUGIRON. Michèle CHAUVIERE. Gérard CHERON. Sylvie CORMIER. Raymond CORNET. Jocelyne DE TOMASI. Sophie DELHOME. Annie DEPRESLE. Gérard DERYCKE. Geneviève DHEYGERS. Aurélien DOUBLET. Marie-Claude FRANCHET. Michel GRUDE. Denis GUITTON. Jean-Claude LANOS. Xavier LEBON. Delphine LEPELTIER. Frédéric MALHERBE (Suppléant de Mr NOEL). Marc MORIERE. Nathalie NOEL. Michel OSMOND. Alain PETITBON. Alexandre POURVU. Jules PRIVE. Jean-Claude PROVOST. Lydie REBER. Frédéric REY. Thierry ROMERO. Michel SAMON. Jean-Claude SURMULET. Chantal TOPART.

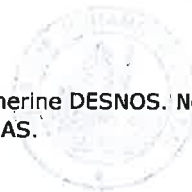
Excusés :

MMS. Colette BONNARD (Pouvoir à M. DERYCKE) Vincent BONTE (Pouvoir à Mme LEPELTIER) Patrice BOUDEYRON (Pouvoir à M. OSMOND) Françoise BULARD (Pouvoir à M. CHERON) Maryvonne CHOISSELET (Pouvoir à M. LEBON) Géraldine DUMOUTIER. Nathalie GICQUIAUD (Pouvoir à Mme DEPRESLE) Fabien GOUTTEFARDE. Sébastien JOUSSET. Claude LAINE (Pouvoir à M. BRUNET) Fabienne LEFORT (Pouvoir à M. BAISSAS). Pauline MOUTONNET (Pouvoir à Mme DELHOME). Eric WOHLSCHEGEL

Absents :

MMS. Max AUFFRET. Hélène BIQUET. Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP. Catherine DESNOS. Noëlla ENAUX. Michel GOSSET. Jacqueline GOUGIS. Denis LOUVARD. Pascale MARTIN. Geneviève SAS.

Secrétaire de Séance : Marc MORIERE



FINANCES : Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

La planification budgétaire de l'INSE prévoit la tenue du débat d'orientation budgétaire le 2 février 2022 et le vote du budget le 16 mars 2022.

Ainsi, pour ne pas pénaliser les investissements de la collectivité en début d'année, il est proposée une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement.

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des

dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil Communautaire est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement de la collectivité, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2021 comme suit :

Dépenses par chapitre	Montant ouvert au Budget	Plafond d'autorisation pour engager, liquider les dépenses investissements 2022 sur 2022
20-Immobilisations incorporelles	637 732,00	159 433,00
204-Subventions d'équipement	977 732,00	244 433,00
21-Immobilisations corporelles	2 721 429,00	680 357,25
23-Travaux en cours	2 269 126,00	567 281,50

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 17 novembre 2021 ;
Considérant l'avis favorable du Bureau du 1^{er} décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2022, selon la ventilation présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 14 DEC. 2021



Le Président
Jean-Luc BOULOGNE

